

Interactions médicamenteuses

Pour plus d'information sur les interactions Cf RCP ANSM

BUPRENORPHINE

Principales interactions médicamenteuses

Contre-indications

Méthadone et analgésiques morphiniques de palier III (Skenan, Moscontin, Durogésic, ...) : blocage compétitif des récepteurs, risque de syndrome de sevrage ou de diminution de l'effet antalgique en cas d'ajout de Buprénorphine.

Associations déconseillées

- ♦ Naltrexone et nalméfène : risque de syndrome de sevrage.
- ♦ Alcool : majoration par l'alcool de l'effet sédatif de la buprénorphine

Associations à prendre en compte

- ♦ Benzodiazépines et apparentés : risque de décès par dépression respiratoire d'origine centrale pouvant être fatale. Limiter les posologies et éviter cette association en cas de risque de mésusage (injection ou sniff).
- ♦ Analgésiques morphiniques de palier II (codéine..) : diminution de l'effet antalgique et majoration du risque de dépression respiratoire. Majoration de la dépression du système nerveux central et altération de la vigilance.

METHADONE

Principales interactions médicamenteuses

Contre-indications

- ♦ Association avec un autre médicament torsadogène (notamment citalopram, escitalopram, doméridone, hydroxyzine), facteurs favorisant tels hypokaliémie, bradycardie, allongement préexistant de l'intervalle QT, congénital ou acquis : risque de torsade de pointe ou d'allongement de l'espace QT
- ♦ Agoniste/antagoniste morphinique (pentazocine, buprénorphine, nalbuphine) ou antagoniste morphinique (naltrexone, nalméfène) par blocage compétitif des récepteurs : risque de syndrome de sevrage.

Associations déconseillées : alcool (induction ou inhibition enzymatique)

A prendre en compte

- ♦ Autres analgésiques morphiniques, barbituriques, benzodiazépines, anti-tussifs morphine-like, antitussifs morphiniques vrais : risque majoré de dépression respiratoire, pouvant être fatale en cas de surdosage.

ATTENTION : Intoxication accidentelle chez l'enfant (ne pas déconditionner les gélules ni ouvrir les flacons à l'avance)

Départ à l'étranger

Dans l'espace Schengen pour séjour < ou = durée légale de prescription :

Autorisation de transport, sollicitée par le patient à l'ARS (délégation territoriale) de la région d'exercice du prescripteur et délivrée sur la base de l'original de la prescription.

Hors de l'espace de Schengen pour séjour < ou = durée légale de prescription : original de la prescription et si le pays l'exige attestation de transport délivrée par l'ANSM, Direction NEURHO (prévoir 10 jours de délai).

Dans ou Hors de l'espace de Schengen pour séjour > durée légale de prescription : prévoir prolongation du traitement dans le pays d'origine.

Les différents documents évoqués sont à présenter à toute autorité de contrôle.

Toujours s'assurer auprès des ambassades des pays de séjour (www.diplomatie.gouv.fr) de la licéité du médicament sur leurs sols.

Suivi par le médecin

Les objectifs des soins par les traitements de substitution aux opiacés sont définis et adaptés de façon **individuelle en collaboration avec chaque patient** .

Ces soins vont se situer entre une meilleure gestion de la consommation d'opiacés (réduction des risques), une réduction de la consommation, jusqu'au choix de l'arrêt total de la consommation d'opiacés illicites.

Les médicaments de substitution ont dans ce cadre pour fonction de gérer le manque mais surtout de **réduire le craving** aux opiaces. Les objectifs du soin sont évolutifs dans le temps et devrons intégrer si possible **en plus de la bonne gestion des MSO une prise en charge psychologique et sociale**.

L'accompagnement se fera **dans la durée** en adaptant chaque étape du soin au **stade motivationnel** du patient .

Suivi par le pharmacien

Délivrance d'une première prescription de MSO ou prise en charge d'un patient sous traitement préalablement suivi dans une autre pharmacie, reprise d'un traitement interrompu, nouveau médecin prescripteur :

Contact avec le médecin **obligatoire** : présentation du patient par le médecin (demande du patient et objectifs fixés), moyens d'une communication régulière, mode de délivrance : **prise à l'officine indispensable au départ de la prise en charge par le binôme médecin/pharmacien**.

La prise à l'officine permet de fixer un cadre thérapeutique, de décourager le trafiquant, le bon usage du médicament, une bonne prise en charge et une bonne écoute du patient.

Réalisation d'une fiche de suivi

Cette fiche de suivi sera faite pour chaque patient et rangée avec les médicaments restant à prendre par le patient dans le cas d'une prise à l'officine et avec la copie de la dernière ordonnance délivrée dans un dossier au nom du patient, l'original étant obligatoirement remise au patient. Elle pourra être composée de deux parties : délivrance (dates de début et de fin de traitement, mode de délivrance et de prise) et commentaires. Lors de la prise à l'officine ou dès la première dispensation (dans un espace de confidentialité) et tout au long du suivi, **différents thèmes** sont à aborder avec le patient :

1^{er} thème : les médicaments BUPRENORPHINE (voie SL, risque du shoot...) et METHADONE (risque OD, toxicité cardiaque, interaction avec alcool, rangement précautionneux) = bon usage des médicaments

2^{ème} thème : la confiance (fixer le cadre du traitement, empathie)

3^{ème} thème : Objectifs du traitement évolutifs au fur et à mesure des soins, initialisation puis traitement de fond puis baisse posologique

4^{ème} thème : les pratiques addictives (réduction des risques et sérologies itératives)

5^e thème : la vie familiale, professionnelle, amicale, culturelle, et personnelle du patient, reflétant les évolutions d'objectifs du traitement, de la réduction des risques au traitement de l'addiction.



**Rappel
de prescription
et de délivrance**

**Les médicaments
de substitution
aux opiacés**

Version 2020

Médicaments de substitution aux opiacés

Indication : traitement de substitution de la pharmacodépendance majeure aux opiacés, dans le cadre d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique.

SUBUTEX LISTE 1 ASSIMILÉ STUPÉFIANTS

Buprénorphine Haut Dosage

Subutex : 0,4 mg, 2 mg, 8 mg. Buprénorphine 1 mg, 4 mg, 6 mg

Génériques : 0,4 mg, 2 mg, 8 mg.

Boîte de 7 comprimés sublinguaux non sécables - **voie sublinguale**

OROBUPRÉ 2mg, 8 mg . Boîte de 7 lyophilisats oraux - **voie Trans muqueuse buccale**

PRESCRIPTION

- Primo prescription et renouvellement de la prescription par tout médecin.
- Ordonnance sécurisée d'une durée maximale de **28 jours**, portant le **nom de la pharmacie** choisie en accord avec le patient et contactée/Dr.
- Ecriture (dont dosage et posologie) en toutes lettres.
- Posologie max = 16mg/jour sauf Subutex 24mg/jour, Orobupré 18mg/jour
- Privilégier la prescription de courte durée en début de traitement.
- Chevauchement interdit sauf mention expresse du prescripteur sur l'ordonnance.

DELIVRANCE

En début de traitement, prise sur place quotidienne à la pharmacie d'officine obligatoire.
Modalités de prise : 1 prise sublinguale par jour (dissolution en 5 à 10 min)
Puis délivrance fractionnée par périodes de 7 jours (mentionnée ou par défaut) sauf mention expresse du prescripteur "délivrance en une seule fois".

SUBOXONE et OROBUPRE LISTE 1 ASSIMILÉ STUPÉFIANT

Buprénorphine/naloxone : 2 mg/0,5 mg et 8 mg/2 mg

Boîte de 7 et 28 comprimés sublinguaux non sécables

PRESCRIPTION ET DELIVRANCE

Les modalités de prescription et de délivrance sont identiques au Subutex et à ses génériques.

Particularités :

- ▶ Suboxone : Goût citron, posologie maximale 24 mg/jour, la naloxone est une composante destinée à empêcher le mauvais usage du produit par voie intraveineuse et intranasale, contre-indiqué pendant la grossesse.
- ▶ Orobupré : gout menthe, posologie maximale 18 mg/jour, biodisponibilité augmentée, prise plus rapide, pas d'interchangeabilité avec Subutex ou génériques.

!!! **Rappel** : Pour la méthadone, au-delà de 3 jours suivant la date de rédaction de l'ordonnance, seul le reste de la fraction restant à couvrir au moment de la présentation de l'ordonnance peut être délivré. Pour la buprénorphine, le délai de présentation de l'ordonnance est de 3 mois comme tous les médicaments relevant de la liste 1. Il peut vous être présenté des prescriptions faisant figurer **les dates de début et fin de traitement pour un meilleur suivi de part et d'autre et une indication efficace d'observance de ces deux traitements.**

METHADONE SIROP STUPEFIANT

Chlorhydrate de méthadone sirop : 5 mg, 10 mg, 20 mg, 40 mg, 60 mg

Flacon unidose (sucre 0.6g/ml - alcool 14mg/ml)

PRESCRIPTION

- 1 Primo prescription par médecin exerçant en CSAPA ou médecin exerçant en établissement de santé.
- 2 Relais de prescription en ville : Le prescripteur initial mentionne sur l'ordonnance de délégation le nom du médecin de ville choisi en accord avec le patient ("médecin relais") et seul désigné à prescrire.
- 3 Ordonnance sécurisée d'une durée maximale de **14 jours**, portant le nom de la pharmacie choisie (le pharmacien choisi en accord avec le patient sera contacté par le prescripteur).
- 4 Ecriture (dont dosage et posologie) en toutes lettres. Posologie adaptée à chaque patient (ECG > 120mg/jour)
- 5 Chevauchement interdit sauf mention expresse du prescripteur sur l'ordonnance.

DELIVRANCE

- 6 En instauration de traitement, prise sur place quotidienne par l'établissement de santé ou le CSAPA ou la pharmacie si le CSAPA ne dispose pas d'une unité de dispensation.
- 7 Modalités de prise : 1 prise par jour, voire 2 (métaboliseurs rapides) par **voie orale**.
- 8 Puis délivrance fractionnée selon besoin ou par défaut par périodes de 7 jours sauf mention expresse du prescripteur "délivrance en une seule fois".
- 9 Après relais en ville, prescription par le médecin de ville et dispensation en pharmacie d'officine sur **présentation des 2 ordonnances : ordonnance de délégation du CSAPA au médecin relais et ordonnance du médecin relais**.

METHADONE GELULE STUPEFIANT

Chlorhydrate de méthadone : 1 mg, 5 mg, 10 mg, 20 mg, 40 mg

Boîte de 7 gélules

PRESCRIPTION ET DELIVRANCE

- 10 La première prescription de la gélule de méthadone sera faite toujours après un traitement stabilisé par méthadone sirop depuis 1 an au moins et par un médecin exerçant en CSAPA ou dans les services hospitaliers d'addictologie (plus restrictif que le sirop). Puis relais en ville avec nouvelle ordonnance de délégation vers le médecin relais.
- 11 Prescription sécurisée d'une durée maximale de **28 jours**, portant le nom de la pharmacie.
Les points 4 5 7 8 9 sont identiques à la méthadone sirop.
Etablissement d'un protocole de soins non exonérant entre le patient, le médecin de ville et le médecin conseil de l'Assurance Maladie.

Rappel : l'ordonnance de délégation de méthadone sirop ou gélules a une durée de validité illimitée.

MODELE D'ORDONNANCE DE BUPRENORPHINE

| | | |
|--|---|--|
| Docteur Jean DURAND Médecin généraliste 1 rue des docteurs 21000 DIJON N° RPPS | Le 15 juin 2016 Mr Michel DUPONT 25 ans | <u>Posologie en 1 prise</u> ↳ Initiale : 4 à 8 mg/j ↳ Stabilisation moyenne : 8 à 16 mg/j ↳ Posologie max : 16 mg/j. Pour Suboxone et Subutex : posologie max : 24mg/j Orobupré : 18 mg/j |
| Buprénorphine haut dosage ou Subutex Non substituable MTE ou Suboxone ou Orobupré douze milligrammes par jour, soit un comprimé à huit milligramme et deux comprimés à deux milligrammes par jour, en une seule prise le matin, par voie sublinguale pendant vingt-huit jours. Traitement du vendredi 17 juin au jeudi 14 juillet 2016 à délivrer de façon hebdomadaire à la pharmacie des Boutons à Dijon. | | |
| SIGNATURE | TAMPON | |
| ORDONNANCE SECURISEE OBLIGATOIRE | | 1 |

Délivrance des stupéfiants et assimilés fractionnée par périodes de 7 jours sauf mention expresse du prescripteur "A délivrer en une fois".

MODELE D'ORDONNANCE

DE METHADONE SIROP

| | |
|---|---|
| Docteur Jean DURAND Médecin généraliste 1 rue des docteurs 21000 DIJON N° RPPS | Le 15 juin 2016 Mr Michel DUPONT 25 ans |
| Chlorhydrate de méthadone soixante milligrammes Un flacon par jour en une seule prise le matin. Chlorhydrate de méthadone dix milligrammes Un flacon par jour en une seule prise le matin. | |
| Traitement du vendredi 17 juin au jeudi 30 juin 2016 à délivrer en une fois à la pharmacie des Boutons à Dijon. | |
| SIGNATURE | TAMPON |
| ORDONNANCE SECURISEE OBLIGATOIRE | |
| 1 | |